

D

Communauté de communes
Bouzonvillois - Trois Frontières

Règlement graphique

Planche au 1/5000e

Manderen-Ritzing Sud Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 30 janvier 2025

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Armel Chabane, le Président

23/01/2025

Echelle: 1/5000e

0

250

500 m

N

Limites administratives

---+--- Commune

--- Zone

Zonage

agricole

naturel

urbanisé

Prescriptions surfaciques

Emplacement réservé

Elément paysager identifié

OAP

OAP thématique TVB

Prescriptions linéaires

Recul de 50m autour des bois

Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Elément patrimonial identifié

Emplacements réservés							
BENEFICIAIRE	Commune de Manderen-Ritzing	NUMERO	MAN1	NATURE	Aménagement paysager d'entrée de ville	SURFACE	188 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Manderen-Ritzing	NUMERO	MAN2	NATURE	Aménagement et sécurisation du carrefour	SURFACE	209 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Manderen-Ritzing	NUMERO	MAN3	NATURE	Aménagement de l'espace public	SURFACE	253 m²